
suivez toute l'actualité du SNUipp



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°70

Sommaire : mouvement, éducatif, grève, temps de travail, agenda





**Le SNUipp-FSU devrait être destinataire
des propositions d'affectation en début de semaine .**

**S'en suivra un important travail de vérifications de vos élu(e)s à la
CAPD.**

CAPD le 17 mai.

Le SNUipp-FSU dispose de 7 sièges sur 10.

[Le dossier du SNUipp-FSU ici](#)



Guide CP : le ministre ne veut voir qu'une tête

"On n'enseigne pas comme on monte un meuble !"

- ▶ Ainsi est titré le communiqué du SNUipp-FSU qui dénonce le caractère injonctif et partial du guide de 130 pages que vient de diffuser Jean-Michel Blanquer à l'attention des enseignantes et des enseignants de CP.
- ▶ L'acte d'enseigner ne peut se résumer à des recettes simplistes et on ne lutte pas contre l'échec scolaire en publiant des bréviaires.

En publiant en même temps que quatre circulaires de préconisations aux enseignants un guide de 140 pages pour enseigner au CP, le ministre de l'Éducation enterre le concept d'école de la confiance dont il prétendait s'inspirer depuis la rentrée.

Car c'est bien une mise au pas des enseignants à laquelle il se livre avec des injonctions visent à encadrer de façon directive les pratiques et les méthodes choisies par les enseignants, en niant totalement leur professionnalité, leur réflexion sur leur métier, leur engagement et les actions qu'ils mènent chaque jour dans leur classe auprès de leurs élèves.

LIRE LA SUITE



La réponse du SNUipp-FSU à JM Blanquer en vidéo !
C'est [ici](#)



Grève du 22 mai : l'éducation au premier chef !

Suppressions de postes, recrutements de contractuels, affaiblissement de la représentation syndicale, développement du salaire au mérite...

Les projets du ministère suscitent une forte inquiétude chez les personnels de L'Éducation nationale.

Lire la suite



Le 14 mars, enseignantes et enseignants ont largement dépassé leurs 108 heures officielles consacrées au travail hors la classe. Le SNUipp-FSU les invite à comptabiliser les heures supplémentaires au moyen d'un outil en ligne.

"108 heures, ça déborde" . Le SNUipp-FSU l'a manifesté de manière symbolique le 14 mars dernier sous les horloges de la gare Saint-Lazare. Depuis cette date, la majorité des enseignantes et des enseignants du premier degré ont largement dépassé le volume institutionnel des heures consacrées au travail hors la classe.

Le SNUipp met en ligne dès à présent un outil pour comptabiliser ces heures de travail effectuées hors la classe : rencontres avec les parents et les partenaires de l'école, élaboration et suivi des projets collectifs et individuels relatifs aux élèves à besoins particuliers, réunions diverses...

Le SNUipp invite donc enseignantes et enseignants à compléter chaque quinzaine le tableau en ligne (voir ci-dessous).

L'ensemble des données récoltées sera un outil précieux pour permettre au syndicat de poursuivre sa campagne et d'exiger auprès du ministère la juste reconnaissance de l'ensemble de ces tâches dans le temps de travail enseignant.

Pour créer son espace personnel SNUipp et comptabiliser les heures en plus effectuées, [c'est ici](#)



AGENDA provisoire

MAI

7 mai: groupe de travail congés de formation professionnelle

12 mai: date limite pour les demandes d'ineat/exeat

17 mai: CAPD du mouvement à TD + temps partiels, congés de formation professionnelle...

22 Mai: grève Fonction Publique

24 mai: Etats généraux de la direction d'école organisés par le SNUipp-FSU

30 mai: CAPD Hors Classe

JUIN

Date à définir: CAPD classe exceptionnelle / Campagne 2018

12 et 14 juin: groupes de travail Carte scolaire

A compter du 21 Juin: groupes de travail / mouvement à titre provisoire

JUILLET

3 juillet: CAPD mouvement à titre provisoire; étude des refus de temps partiel (second entretiens)



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Email : snu06@snuipp.fr Adresse : 34 avenue du docteur
Ménard 06 000 Nice - Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35
75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos